

## QUEL EST LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ?

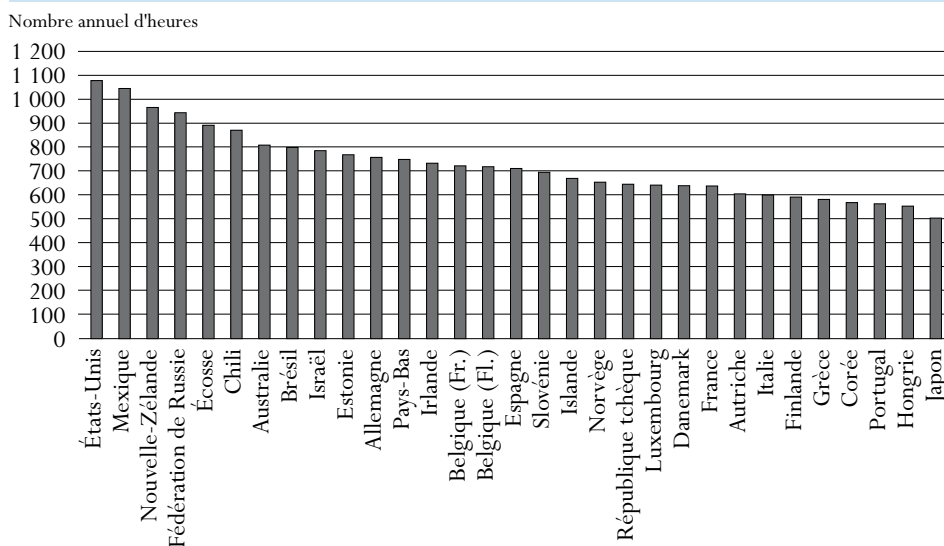
Cet indicateur porte sur le temps de travail statutaire des enseignants aux différents niveaux d'enseignement ainsi que sur le nombre statutaire d'heures de cours qu'ils doivent donner. Bien que le temps de travail et le nombre d'heures de cours ne déterminent qu'en partie la charge de travail des enseignants, ces deux variables permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants. Combiné avec le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3) et la taille moyenne des classes (voir l'indicateur D2), cet indicateur décrit plusieurs aspects essentiels des conditions de travail des enseignants.

### Points clés

#### Graphique D4.1. Nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle du secondaire (2005)

*Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics*

Dans les établissements publics du premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'enseignement s'établit en moyenne à 707 heures par an. Il ne représente pas plus de 505 heures par an au Japon, mais dépasse la barre du millier d'heures aux États-Unis (1 080 heures) et au Mexique (1 047 heures).



Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE, Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eqq2007](http://www.oecd.org/edu/eqq2007)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>

### Autres faits marquants

- Dans les établissements publics d'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 803 heures de cours par an, soit 2 heures de moins qu'en 2004. Leur temps d'enseignement représente moins de 650 heures au Danemark, au Japon et en Turquie, mais atteint 1 080 heures aux États-Unis.
- Dans la filière générale du deuxième cycle du secondaire, les enseignants donnent en moyenne 664 heures de cours par an. Leur temps d'enseignement est inférieur à 450 heures au Japon (429 heures), mais dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 080 heures).
- La répartition par jour et par semaine de cours du temps d'enseignement annuel des enseignants varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, les enseignants donnent moins d'heures de cours par an au Danemark qu'en Islande (sauf dans le secondaire où ils en donnent autant), alors qu'on compte 42 semaines de cours par an au Danemark et 35 ou 36 seulement en Islande (dans l'enseignement primaire et secondaire).
- La réglementation du temps de travail des enseignants varie selon les pays. Dans la plupart des pays, les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un nombre d'heures déterminé, alors que dans d'autres, seul le nombre d'heures de cours par semaine est spécifié, mais le temps de travail hors enseignement (à l'école ou ailleurs) est estimé par heure de cours. En Communauté française de Belgique par exemple, le temps de présence à l'école en dehors des cours est fixé par les établissements et le gouvernement stipule uniquement le nombre minimum et maximum d'heures de cours par semaine à chaque niveau d'enseignement.

## Contexte

À l'instar de facteurs tels que la taille des classes et le taux d'encadrement (voir l'indicateur D2), le temps d'instruction prévu pour les élèves (voir l'indicateur D1) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), le temps que les enseignants consacrent à l'enseignement proprement dit a une incidence sur le budget que les pays doivent consacrer à l'éducation. Par ailleurs, le nombre d'heures de cours et l'importance des activités autres que l'enseignement sont des aspects majeurs des conditions de travail qui peuvent encourager les jeunes à choisir le métier d'enseignant.

D4

La part du temps de travail consacrée à l'enseignement peut être interprétée comme un indicateur de la charge de travail des enseignants. Elle permet d'évaluer le temps réservé à d'autres activités, comme la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue et les réunions de travail. Si les enseignants doivent passer une grande partie du temps de travail à donner cours, il est possible qu'ils aient moins de temps à consacrer à la préparation des leçons et à l'évaluation des élèves. Ils peuvent s'acquitter de ces tâches tout comme les enseignants dont le nombre d'heures de cours est plus faible, mais probablement en dehors de leur temps de travail légal.

## Observations et explications

### Le nombre d'heures de cours dans l'enseignement primaire

Le nombre d'heures de cours que doit donner par an un enseignant type dans un établissement public varie selon les pays, tant dans l'enseignement primaire que secondaire. Il est généralement plus élevé dans le primaire que dans le secondaire.

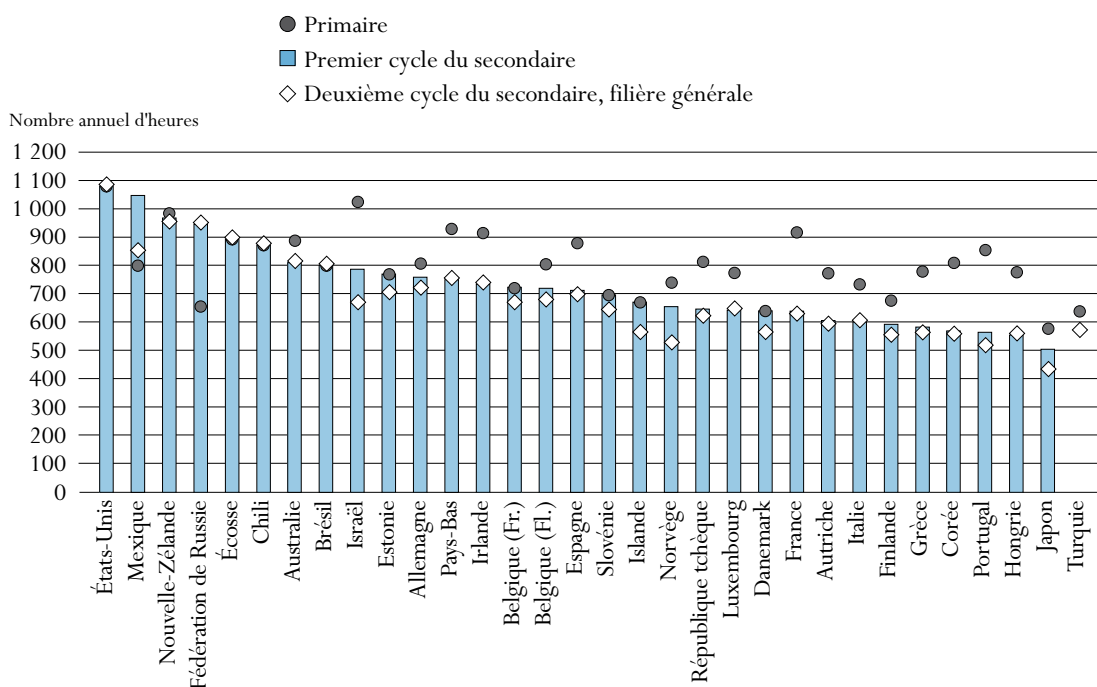
Dans les pays de l'OCDE, les enseignants du primaire donnent en moyenne 803 heures de cours par an, soit 2 heures de moins qu'en 2004. Ce temps d'enseignement varie d'un pays à l'autre : il représente moins de 650 heures au Danemark, au Japon et en Turquie, mais atteint ou dépasse 900 heures en France, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas. Il passe même la barre du millier d'heures aux États-Unis et, dans les économies partenaires, en Israël (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1) (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, [www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007)).

La répartition du temps d'enseignement tout au long de l'année varie sensiblement selon les pays. Ainsi, la Corée est le seul pays où les enseignants du primaire peuvent donner cours six jours par semaine, mais le temps d'enseignement annuel est inférieur à la moyenne, car le nombre d'heures de cours par jour est inférieur à la moyenne. Le Danemark et l'Islande offrent un contraste intéressant à cet égard. Le temps d'enseignement annuel est similaire dans les deux pays (voir le graphique D4.3), mais les enseignants doivent en principe donner 200 jours de cours étalés sur 42 semaines au Danemark, contre 180 jours de cours répartis sur 36 semaines en Islande. C'est le nombre d'heures de cours par jour qui explique cette différence entre les deux pays.

Dans l'enseignement primaire, on compte 20 jours de cours en moins en Islande qu'au Danemark, mais les enseignants doivent donner en moyenne 3.7 heures de cours par jour en Islande, contre 3.2 heures de cours par jour au Danemark, soit un peu plus d'une demi-heure de cours de plus par jour. Cet exemple montre qu'une différence minime de temps d'enseignement par jour peut se traduire par des disparités sensibles dans le nombre de jours de cours par an.

### Graphique D4.2. Nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2005)

Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics



Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eqq2007](http://www.oecd.org/edu/eqq2007)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>

#### Le nombre d'heures de cours dans l'enseignement secondaire

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants donnent 707 heures de cours par an dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le temps d'enseignement annuel varie selon les pays : il est inférieur à 600 heures en Corée (570 heures), en Finlande (592 heures), en Grèce (583 heures), en Hongrie (555 heures), au Japon (505 heures) et au Portugal (564 heures), mais dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 080 heures) et au Mexique (1 047 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

Le nombre d'heures de cours est généralement moins élevé dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle du secondaire. Dans le deuxième cycle du secondaire, un enseignant qui enseigne des matières générales est statutairement tenu de donner 664 heures de cours par an en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le temps d'enseignement représente moins de 450 heures par an au Japon, mais plus de 800 heures en Australie (810 heures), en Écosse (893 heures) et au Mexique (848 heures) et, dans les économies partenaires, au Chili (873 heures) et plus de 900 heures en Nouvelle-Zélande (950 heures) et, dans les économies partenaires, en Fédération de Russie (946 heures). Il passe même la barre du millier d'heures aux États-Unis (1 080 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

Dans l'enseignement secondaire, comme dans l'enseignement primaire, le nombre d'heures et de jours de cours par an varie grandement d'un pays à l'autre et, par voie de conséquence, le nombre moyen d'heures de cours que les enseignants doivent donner par jour varie aussi sensiblement selon les pays. Ainsi, en moyenne, les enseignants du premier cycle du secondaire ne donnent pas plus de trois heures de cours par jour en Corée et en Hongrie, alors qu'ils en donnent au moins cinq au Mexique et en Nouvelle-Zélande et, dans les économies partenaires, en Fédération de Russie, voire six aux États-Unis. De même, dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ne donnent en moyenne pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, au Danemark, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Norvège et au Portugal, tandis qu'ils en donnent cinq en Nouvelle-Zélande et, dans les économies partenaires, en Fédération de Russie, et six aux États-Unis. La Corée illustre bien les différences dans l'organisation du temps de travail des enseignants : le nombre de jours de cours y est le plus élevé (220 jours), mais le nombre d'heures de cours que les enseignants doivent donner par jour dans le secondaire figure parmi les plus faibles ; le nombre d'heures de cours n'est inférieur que dans trois pays dans le premier cycle du secondaire et dans quatre pays dans le deuxième cycle du secondaire (voir le graphique D4.3). Le fait que les pauses entre les cours soient comptabilisées dans le temps d'enseignement dans certains pays et pas dans d'autres explique en partie ces différences.

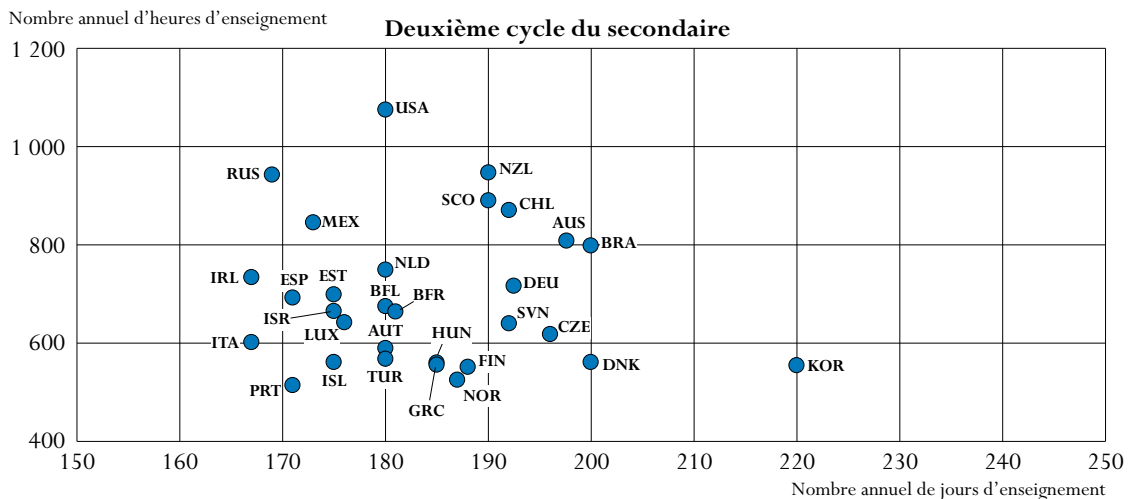
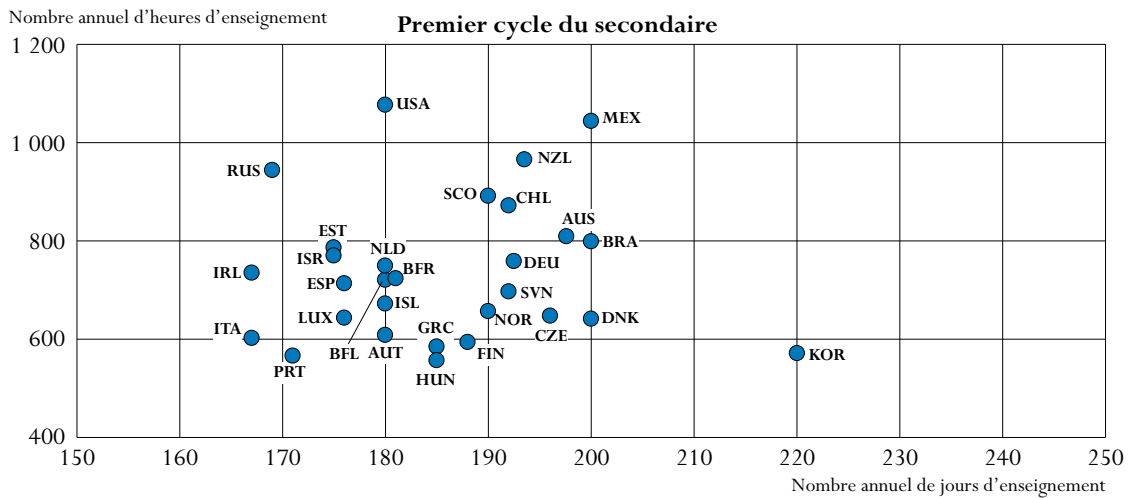
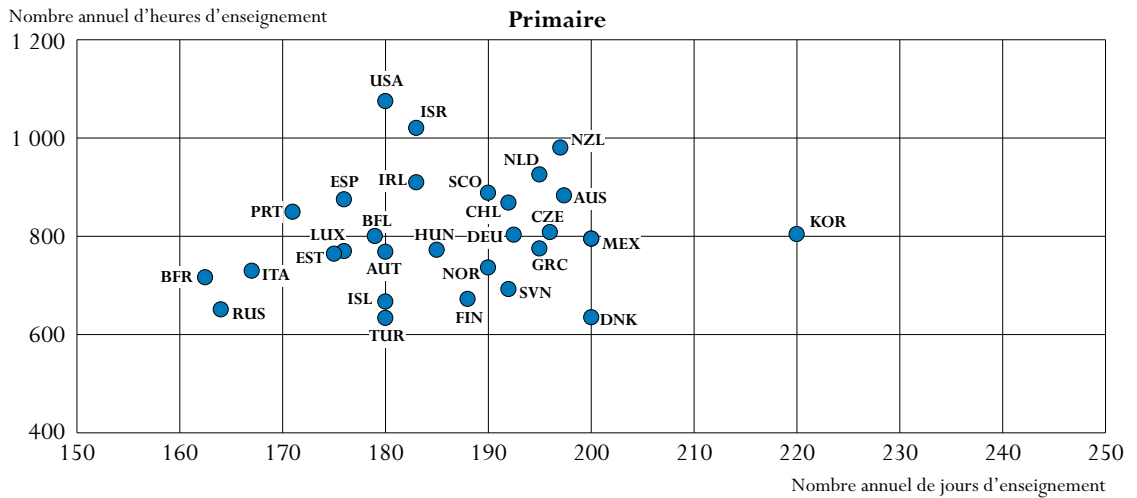
#### **Variation contrastée du temps d'enseignement selon le niveau d'enseignement**

En Corée, en France, en Hongrie et au Portugal et, dans les économies partenaires, en Israël, un enseignant du primaire doit donner plus de 220 heures de cours de plus qu'un enseignant du premier cycle du secondaire et 250 heures de plus qu'un enseignant du deuxième cycle du secondaire (filiale générale). Par contre, le nombre d'heures de cours que les enseignants doivent donner est similaire, voire identique, dans le primaire et dans le secondaire (surtout dans le premier cycle du secondaire), en Belgique (Communauté française), au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Islande et en Nouvelle-Zélande et, dans les économies partenaires, au Brésil, au Chili, en Estonie et en Slovénie. Dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires, le Mexique et la Fédération de Russie sont les seuls pays où le nombre d'heures de cours est nettement plus élevé dans le secondaire que dans le primaire. Au Mexique, les enseignants donnent un peu plus de 30 % d'heures de cours de plus dans le premier cycle du secondaire que dans le primaire. Le nombre d'heures de cours des enseignants du deuxième cycle du secondaire est inférieur à celui des enseignants du premier cycle du secondaire, mais il reste supérieur de 6 % à celui des enseignants du primaire, ce qui s'explique essentiellement par un nombre d'heures de cours par jour nettement plus important (voir le graphique D4.1).

Lors de l'interprétation de la variation du temps d'enseignement selon les pays, il faut tenir compte du fait que le nombre d'heures de cours, objet du présent indicateur, ne correspond pas nécessairement à la charge d'enseignement. Le nombre d'heures de cours représente une composante importante de la charge d'enseignement, mais la préparation et le suivi des leçons (y compris la correction des copies des élèves) sont également à prendre en considération dans les comparaisons des charges d'enseignement. D'autres éléments, comme le nombre de matières enseignées, le nombre d'élèves pris en charge et le nombre d'années pendant lesquelles les enseignants s'occupent des mêmes élèves, interviennent aussi dans l'estimation de la charge d'enseignement moyenne des enseignants d'un pays, même si ces facteurs ne peuvent souvent être évalués qu'à l'échelle de l'établissement.



### Graphique D4.3. Nombre d'heures d'enseignement par rapport au nombre de jours d'enseignement (2005)

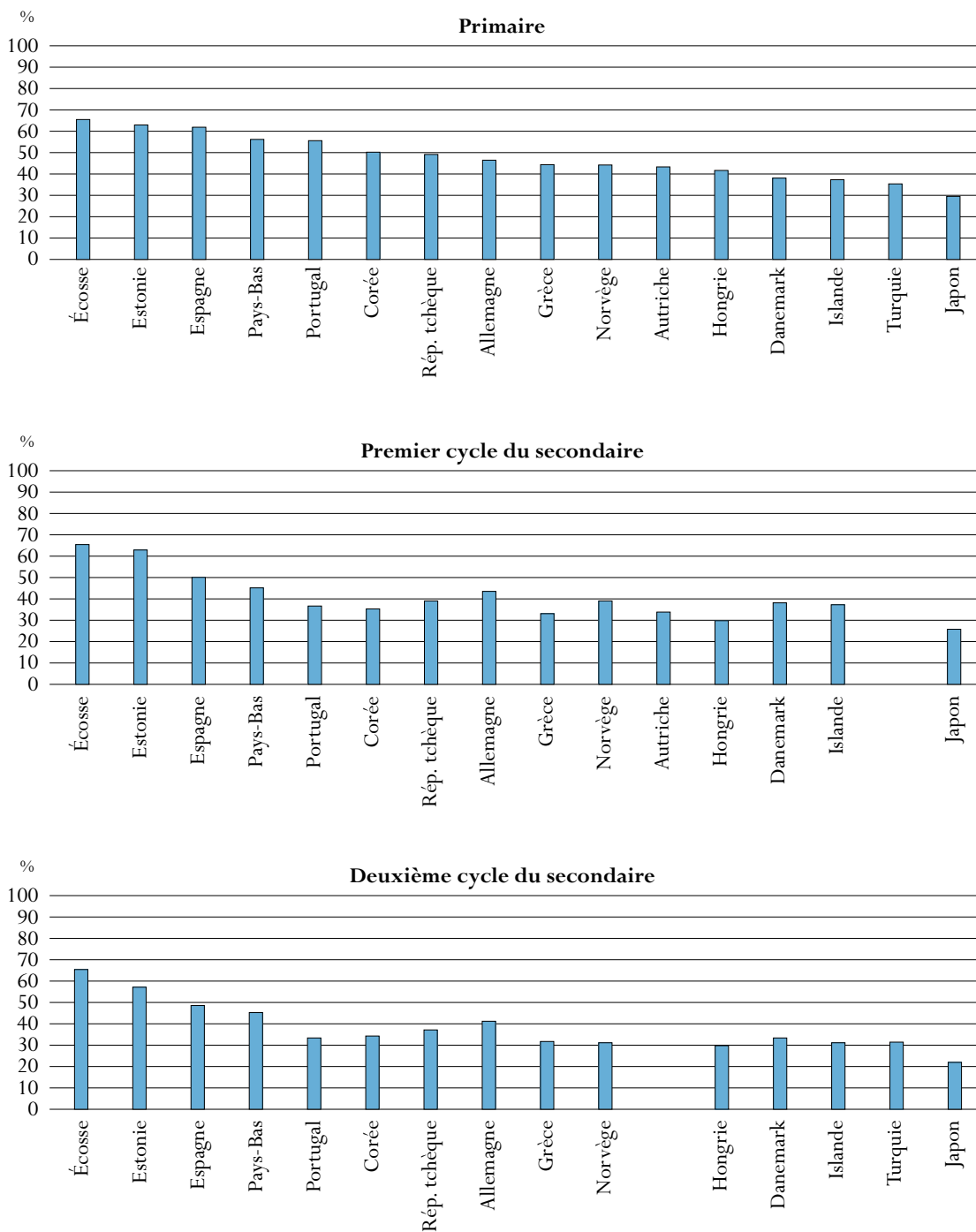


Remarque : la liste des pays repris dans ce graphique et de leurs abréviations figure dans le Guide du lecteur.  
 Source : OCDE, Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>

**Graphique D4.4. Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, selon le niveau d'enseignement (2005)**

*Pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail statutaire total*



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail des enseignants du primaire. Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>

## Temps de travail des enseignants

La réglementation du temps de travail des enseignants varie énormément d'un pays à l'autre. Dans certains pays, seul le nombre d'heures de cours est spécifié, tandis que dans d'autres, le temps de travail l'est également. Parfois, la réglementation définit aussi la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités.

Dans la plupart des pays, les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine pour percevoir la rémunération d'un enseignant à temps plein. Ce temps de travail comprend les heures consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités. Dans ce cadre réglementaire, la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités varie selon les pays (voir le graphique D4.4). En général, la réglementation stipule le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement (en Angleterre, en Suède et en Suisse, cette réglementation est du ressort des districts). Toutefois, certains pays fixent également au niveau national le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement.

L'Angleterre, l'Australie, la Communauté flamande de Belgique (dans le primaire), le Danemark (dans le primaire et le premier cycle du secondaire), l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suède et la Turquie et, dans les économies partenaires, Israël spécifient le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement. Ce temps comprend les heures de cours et le temps consacré à d'autres activités. En Grèce, la législation prévoit une réduction du nombre d'heures de cours en fonction de l'ancienneté. Les enseignants donnent 21 heures de cours par semaine en début de carrière, mais n'en donnent plus que 19 par semaine après 6 ans de carrière et 18 par semaine après 12 ans de carrière. Enfin, leur horaire se réduit à 16 heures de cours par semaine après 20 ans de carrière, ce qui ne représente plus qu'un peu moins de trois quarts de l'horaire des enseignants en début de carrière. Toutefois, les enseignants qui bénéficient d'une réduction d'horaire doivent passer le reste de leur temps de travail dans leur établissement.

En Allemagne, en Autriche (dans le primaire et le premier cycle du secondaire), en Corée, en Écosse, en Hongrie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas et en République tchèque et, dans les économies partenaires, en Estonie, le temps de travail annuel total des enseignants, que ce soit à l'école ou ailleurs, est stipulé (mais la répartition précise entre le temps de présence à l'école et le temps passé ailleurs ne l'est pas). La réglementation de certains pays définit aussi (partiellement) le nombre d'heures qui doit être consacré à des activités autres que l'enseignement, sans toutefois préciser si ce temps doit être passé ou non dans l'établissement.

## Temps de travail consacré à d'autres activités que l'enseignement

En Belgique (Communauté française), en Finlande, en France, en Italie et en Nouvelle-Zélande, le temps que les enseignants doivent consacrer à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, mais cela ne signifie pas qu'une totale liberté leur soit laissée. En Autriche, les dispositions légales concernant le temps de travail des enseignants se fondent sur l'hypothèse que les tâches qui leur incombent (y compris la préparation des leçons et des contrôles, la correction des copies ainsi que les tâches administratives) représentent un temps de travail total de 40 heures par semaine. En Communauté française de Belgique, le nombre d'heures à consacrer à des activités autres que l'enseignement au sein de l'établissement est fixé au niveau



de l'établissement. En revanche, le temps qui doit être consacré à la préparation des leçons, à la correction des contrôles et des devoirs des élèves, etc. n'est pas réglementé. Le gouvernement se borne à spécifier le nombre minimum et maximum de cours (de 50 minutes) que les enseignants doivent donner par semaine à chaque niveau d'enseignement (voir le tableau D4.1).

### Définitions et méthodologie

D4

Les données se rapportent à l'année scolaire 2004-2005 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2006 sur les enseignants et les programmes.

#### Temps d'enseignement

Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne par an à un groupe ou à une classe d'élèves/étudiants conformément à la réglementation. En règle générale, il est calculé comme suit : le nombre annuel de jours de cours est multiplié par le nombre d'heures de cours qu'un enseignant donne par jour (abstraction faite du temps officiellement réservé aux pauses entre les cours). Toutefois, certains pays fournissent des estimations du temps d'enseignement qui sont basées sur des résultats d'enquête.

Dans l'enseignement primaire, les courtes pauses entre les leçons sont incluses si les enseignants sont responsables de leur classe pendant ce temps.

#### Temps de travail

Le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normal d'un enseignant à temps plein. Selon la réglementation en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend :

- uniquement les heures directement consacrées à l'enseignement (ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves/étudiants, notamment la correction des devoirs et des contrôles, à l'exclusion des examens annuels) ; ou
- les heures directement consacrées à l'enseignement et également les heures consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des contrôles, les activités de perfectionnement professionnel, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales à caractère scolaire.

Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires qui sont rémunérées.

#### Temps de travail à l'école


Le temps de travail à l'école correspond au temps que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour se livrer à d'autres activités.

#### Nombre de semaines et de jours de cours

Le nombre de semaines de cours correspond au nombre de semaines d'instruction, déduction faite des semaines de vacances. Le nombre de jours de cours correspond au nombre de semaines de cours multiplié par le nombre de jours de cours par semaine, déduction faite des jours fériés pendant lesquels les établissements sont fermés.

## Autres références

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

**StatLink**  <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>

- **Tableau D4.2. Nombre d'heures d'enseignement par an (1996, 2005)**

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007)).

**D4**


Tableau D4.1.  
**Organisation du temps de travail des enseignants (2005)**

Nombre de semaines, de jours et d'heures d'enseignement et temps de travail des enseignants pendant l'année scolaire

	Nombre de semaines d'enseignement			Nombre de jours d'enseignement			Nombre d'heures d'enseignement			Temps de travail à l'école (en heures)			Temps de travail légal (en heures)			
	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	Premier cycle du secondaire	Deuxième cycle du secondaire (filière générale)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	40	40	40	197	198	198	888	810	810	1 209	1 233	1 233	a	a	a
	Autriche	38	38	38	180	180	180	774	607	589	a	a	a	1 792	1 792	a
	Belgique (Fl.)	37	37	37	179	180	180	806	720	675	931	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.)	37	37	37	163	181	181	722	724	664	a	a	a	a	a	a
	Rép. tchèque	40	40	40	196	196	196	813	647	617	a	a	a	1 659	1 659	1 659
	Danemark	42	42	42	200	200	200	640	640	560	1 306	1 306	m	1 680	1 680	1 680
	Angleterre	38	38	38	190	190	190	a	a	a	1 265	1 265	1 265	a	a	a
	Finlande	38	38	38	188	188	188	677	592	550	a	a	a	a	a	a
	France	35	35	35	m	m	m	918	639	625	a	a	a	a	a	a
	Allemagne	40	40	40	193	193	193	808	758	717	a	a	a	1 742	1 742	1 742
	Grèce	40	38	38	195	185	185	780	583	559	1 500	1 425	1 425	1 762	1 762	1 762
	Hongrie	37	37	37	185	185	185	777	555	555	a	a	a	1 864	1 864	1 864
	Islande	36	36	35	180	180	175	671	671	560	1 650	1 650	1 720	1 800	1 800	1 800
	Irlande	37	33	33	183	167	167	915	735	735	1 036	735	735	a	a	a
	Italie	40	38	38	167	167	167	735	601	601	m	m	m	a	a	a
	Japon	35	35	35	m	m	m	578	505	429	a	a	a	1 960	1 960	1 960
	Corée	37	37	37	220	220	220	810	570	553	a	a	a	1 613	1 613	1 613
	Luxembourg	36	36	36	176	176	176	774	642	642	1 022	890	890	a	a	a
	Mexique	41	41	36	200	200	173	800	1 047	848	800	1 167	971	a	a	a
	Pays-Bas	40	37	37	195	180	180	930	750	750	a	a	a	1 659	1 659	1 659
	Nouvelle-Zélande	39	39	38	197	194	190	985	968	950	985	968	950	a	a	a
Norvège	38	38	37	190	190	187	741	656	524	m	m	m	1 680	1 680	1 680	
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Portugal	36	36	36	171	171	171	855	564	513	855	616	564	1 540	1 540	1 540	
Écosse	38	38	38	190	190	190	893	893	893	a	a	a	1 365	1 365	1 365	
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	37	37	36	176	176	171	880	713	693	1 140	1 140	1 140	1 425	1 425	1 425	
Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	1 360	1 360	1 360	1 767	1 767	1 767	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	37	a	37	180	a	180	639	a	567	870	a	756	1 808	a	1 808	
États-Unis	36	36	36	180	180	180	1 080	1 080	1 080	1 332	1 368	1 368	a	a	a	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>187</i>	<i>186</i>	<i>184</i>	<i>803</i>	<i>707</i>	<i>664</i>	<i>1 151</i>	<i>1 163</i>	<i>1 106</i>	<i>1 695</i>	<i>1 687</i>	<i>1 688</i>	
<i>Moyenne de l'UE-19</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>184</i>	<i>183</i>	<i>182</i>	<i>806</i>	<i>668</i>	<i>643</i>	<i>1 157</i>	<i>1 092</i>	<i>1 054</i>	<i>1 660</i>	<i>1 660</i>	<i>1 646</i>	
Economies partenaires	Brésil	40	40	40	200	200	200	800	800	800	m	m	m	m	m	m
	Chili	40	40	40	192	192	192	873	873	873	m	m	m	m	m	m
	Estonie	35	35	35	175	175	175	770	770	700	a	a	a	1 225	1 225	1 225
	Israël	43	42	42	183	175	175	1 025	788	665	1 221	945	945	a	a	a
	Féd. de Russie	34	35	35	164	169	169	656	946	946	m	m	m	m	m	m
	Slovénie	39	39	39	192	192	192	697	697	639	a	a	a	a	a	a

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/072086683116>



# GUIDE DU LECTEUR

## ■ **Champ couvert par les données**

Faute de données suffisantes, le champ couvert par les indicateurs reste limité dans de nombreux pays. Cependant, les données portent en principe sur le système d'éducation dans son ensemble (sur le territoire national), quels que soient le statut ou le mode de financement des établissements d'enseignement à l'étude et les mécanismes selon lesquels l'enseignement est dispensé. À une exception près (décrite ci-dessous), les catégories d'élèves/étudiants et les groupes d'âge sont en principe tous inclus : les enfants (y compris les enfants ayant des besoins d'éducation spécifiques), les adultes, les ressortissants nationaux, les ressortissants étrangers, ainsi que les élèves/étudiants qui suivent une formation à distance, un enseignement spécialisé ou adapté ou encore une formation organisée par un ministère autre que le ministère de l'Éducation, à condition que l'enseignement dispensé ait pour principal objectif de former les individus. Toutefois, les données sur les dépenses de formation initiale et les effectifs scolarisés excluent l'enseignement technique et la formation professionnelle dispensés en entreprise, sauf s'il s'agit de formations en alternance considérées comme faisant explicitement partie du système d'éducation.

Les formations qui s'adressent aux adultes ou qui sont de type extrascolaire sont prises en considération pour autant qu'elles comportent des cours ou des matières analogues à ceux de l'enseignement « ordinaire » ou qu'elles soient sanctionnées par des diplômes équivalents à ceux délivrés à l'issue de formations relevant de l'enseignement ordinaire. Sont exclues les formations que les adultes suivent essentiellement par intérêt personnel, dans un souci d'épanouissement ou à des fins récréatives.

## ■ **Calcul des moyennes internationales**

La plupart des indicateurs présentent la moyenne des pays de l'OCDE et, dans certains cas, le total des pays de l'OCDE.

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. La moyenne des pays de l'OCDE correspond donc à la moyenne des valeurs obtenues au niveau des systèmes scolaires nationaux et peut être utilisée pour comparer l'indicateur d'un pays avec celui du pays « type » ou moyen. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système d'éducation de chaque pays.

Le total de l'OCDE est la moyenne pondérée des données de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. Il correspond donc à la valeur de l'indicateur dans toute la zone de l'OCDE. Il permet par exemple de comparer le montant des dépenses de divers pays à celui de toute la zone de l'OCDE, une entité unique constituée de tous les pays de l'OCDE dont les données disponibles sont fiables.

Il convient de souligner que le manque de données peut biaiser considérablement les moyennes et totaux de l'OCDE. Étant donné le nombre relativement faible de pays étudiés, aucune méthode statistique n'est appliquée pour corriger ces biais. Dans les cas où une catégorie n'existe pas (code « a ») ou que sa valeur est d'un ordre de grandeur négligeable (code « n ») dans un pays, cette valeur est remplacée par une valeur nulle lors du calcul de la moyenne de l'OCDE. Si le numérateur et le dénominateur d'un ratio n'existent pas dans un pays (code « a »), la moyenne de l'OCDE est calculée abstraction faite de ce pays.

Dans les tableaux sur le financement qui contiennent les données de 1995, les moyennes et totaux de l'OCDE sont calculés sur la seule base des pays dont les données de 1995 et de 2004 sont disponibles. Cette méthode a été retenue, car elle permet de comparer l'évolution des moyennes et totaux de l'OCDE pendant la période de référence, abstraction faite de la variation due à l'exclusion de pays dont les données de certaines années ne sont pas disponibles.

Un grand nombre d'indicateurs présentent également la moyenne des 19 pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne (UE-19) dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées, en l'occurrence l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède.

### ■ **La classification des niveaux d'enseignement**

La classification des niveaux d'enseignement s'inspire de la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE-97). Le principal changement apporté à la CITE-97 par rapport à l'ancienne version (CITE-76) est la mise en place d'un cadre de classification multidimensionnel, qui permet de mettre en concordance le contenu d'enseignement des programmes sur base de critères de classification multiples. La CITE est un instrument conçu pour recueillir des données statistiques sur l'éducation à l'échelle internationale. Elle distingue six niveaux d'enseignement. Le glossaire ([www.oecd.org/edu/eqg2007](http://www.oecd.org/edu/eqg2007)) décrit les niveaux de la CITE de manière détaillée et l'annexe 1 indique les âges typiques d'obtention des diplômes correspondant aux principaux programmes d'enseignement par niveau de la CITE.

### ■ **Symboles remplaçant les données manquantes**

Six symboles sont utilisés dans les tableaux et les graphiques pour signaler les données manquantes.

- a* Les données de la catégorie sont sans objet.
- c* Les observations sont trop peu nombreuses pour calculer des estimations fiables (par exemple les données portent sur moins de 3 % des élèves ou les établissements ne sont pas suffisamment nombreux pour faire des déductions valides). Néanmoins ces valeurs sont incluses dans le calcul des moyennes.
- m* Les données ne sont pas disponibles.
- n* L'ordre de grandeur est négligeable ou nul.
- w* Les données ont été exclues à la demande du pays concerné.
- x* Les données sont incluses sous une autre rubrique/dans une autre colonne du tableau (par exemple, « x(2) » signifie que les données sont incluses dans la colonne n° 2).
- ~ La moyenne n'est pas comparable aux autres niveaux d'enseignement.

### ■ **Autres références**

Le site [www.oecd.org/edu/eqg2007](http://www.oecd.org/edu/eqg2007) décrit de manière détaillée les méthodes utilisées pour calculer les valeurs des indicateurs, explique comment interpréter ces valeurs dans les différents contextes nationaux et donne des renseignements sur les sources de données sollicitées.

Les données sur lesquelles se fondent les indicateurs et le glossaire détaillé des termes techniques utilisés dans cette publication peuvent également être consultés sur ce site.

Tout changement introduit dans l'édition de 2007 de *Regards sur l'éducation* après impression sera indiqué sur le site [www.oecd.org/edu/eag2007](http://www.oecd.org/edu/eag2007).

Le site du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ([www.pisa.oecd.org](http://www.pisa.oecd.org)) décrit cette enquête, dont les résultats sont à la base de nombreux indicateurs de cette publication.

Comme l'édition de 2006, cette édition de *Regards sur l'éducation* utilise « StatLinks », la solution de publication en ligne de l'OCDE : tous les graphiques et tableaux de la présente édition de *Regards sur l'éducation* sont accompagnés d'un lien hypertexte (URL) qui donne accès à un classeur au format Excel contenant les données de référence. Ces liens sont stables et ne seront pas modifiés à l'avenir. De plus, il suffit aux lecteurs de la version électronique de *Regards sur l'éducation* de cliquer sur ces liens pour ouvrir les classeurs correspondants dans une autre fenêtre.

### Codes des entités territoriales

Les codes suivants sont utilisés dans certains graphiques. Les noms des pays ou entités territoriales sont repris dans le texte. Notez que dans certains tableaux, les Communautés flamande et française de Belgique sont parfois désignées, respectivement, par les abréviations « Belgique (Fl.) » et « Belgique (Fr.) ».

DEU Allemagne	HUN Hongrie
ENG Angleterre	IRL Irlande
AUS Australie	ISL Islande
AUT Autriche	ISR Israël
BEL Belgique	ITA Italie
BFL Belgique (Communauté flamande)	JPN Japon
BFR Belgique (Communauté française)	LUX Luxembourg
BRA Brésil	MEX Mexique
CAN Canada	NOR Norvège
CHL Chili	NZL Nouvelle-Zélande
KOR Corée	NLD Pays-Bas
DNK Danemark	POL Pologne
SCO Écosse	PRT Portugal
ESP Espagne	SVK République slovaque
EST Estonie	CZE République tchèque
USA États-Unis	UKM Royaume-Uni
RUS Fédération de Russie	SVN Slovénie
FIN Finlande	SWE Suède
FRA France	CHE Suisse
GRC Grèce	TUR Turquie





# RÉFÉRENCES

**Bowles, S.** et **H. Gintis** (2000), “Does Schooling Raise Earnings by Making People Smarter?”, K. Arrow, S. Bowles and S. Durlauf (eds.), *Meritocracy and Economic Inequality*, Princeton University Press, Princeton.

**Eccles, J.S.** (1994), “Understanding women’s educational and occupational choices: Applying the Eccles *et al.* model of achievement-related choices”, *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 18, Blackwell Publishing, Oxford.

**Kelo, M., U. Teichler** et **B. Wächter** (eds.) (2005), “EURODATA: Student Mobility in European Higher Education”, Verlags and Mediengesellschaft, Bonn, 2005.

**OCDE** (2002), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2002*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2004a), *Apprendre aujourd’hui, réussir demain : Premiers résultats de PISA 2003*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2004b), *Résoudre des problèmes, un atout pour réussir : Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2004c), *Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2004d), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2004*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2005a), *Tendances des migrations internationales – Édition 2004*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2005b), *PISA 2003 Technical Report*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2005c), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2005*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2006a), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2006*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2006b), *Where Immigrant Students Succeed: A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003*, OCDE, Paris.

**OCDE** (2006c), *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, OCDE, Paris.

**Tremblay, K.** (2005) “Academic Mobility and Immigration”, *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, n° 3, Association for Studies in International Education, Thousands Oaks, pp. 1-34.



# TABLE DES MATIÈRES

Noms des  
indicateurs  
de l'édition  
2006

<b>Avant-propos</b> .....	3	
<b>Éditorial</b> .....	13	
<b>Introduction</b> .....	19	
<b>Guide du lecteur</b> .....	23	
<b>CHAPITRE A LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE</b> .....	27	
<b>Indicateur A1 Quel est le niveau de formation de la population adulte ?</b> .....	28	<b>A1</b>
Tableau A1.1.a. Niveau de formation de la population adulte (2005) .....	41	
Tableau A1.2.a. Population de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (2005) .....	42	
Tableau A1.3.a. Population de titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire (2005) .....	43	
Tableau A1.4. Domaines d'études (2004) .....	44	
Tableau A1.5. Ratio de diplômés du niveau CITE 5A de 25 à 34 ans et de diplômés du niveau CITE 6 de 30 à 39 ans par rapport aux diplômés des niveaux CITE 5A et 6 de 55 à 64 ans, selon le domaine d'études (2004) .....	45	
<b>Indicateur A2 Combien d'étudiants parviennent-ils au terme de leurs études secondaires ?</b> .....	46	<b>A2</b>
Tableau A2.1. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2005) ....	55	
Tableau A2.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (1995-2005) .....	56	
Tableau A2.3. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non tertiaires (2005) .....	57	
<b>Indicateur A3 Combien d'étudiants parviennent-ils au terme de leurs études tertiaires ?</b> .....	58	<b>A3</b>
Tableau A3.1. Taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (2005) .....	72	
Tableau A3.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (1995-2005) .....	73	
Tableau A3.3. Pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire par domaine d'études (2005) .....	74	
Tableau A3.4. Diplômés en sciences, selon le sexe (2005) .....	75	
Tableau A3.5. Rapport entre la motivation en mathématiques à l'âge de 15 ans (PISA 2003) et les taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A, selon le sexe .....	76	
Tableau A3.6. Taux de survie dans l'enseignement tertiaire (2004) .....	77	
<b>Indicateur A4 Quelles sont les ambitions des élèves en matière de formation?</b> .....	78	
Tableau A4.1.a. Répartition des élèves selon le niveau de formation escompté (2003) ....	89	

Tableau A4.2a.	Pourcentage d'élèves comptant obtenir un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le niveau de compétence en mathématiques (2003).....	90
Tableau A4.3a.	Pourcentage d'élèves comptant obtenir un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le sexe (2003).....	91
Tableau A4.4.	Rapports de cotes (odds ratios) de l'obtention escomptée d'un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le statut socioéconomique des élèves (2003).....	92
Tableau A4.5.	Rapports de cotes (odds ratios) de l'obtention escomptée d'un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le statut d'autochtone ou d'allochtone (2003).....	93
<b>Indicateur A5</b>	<b>Quelles sont les attitudes des élèves à l'égard des mathématiques?</b> .....	94
Tableau A5.1.	Moyenne des indices relatifs aux attitudes des élèves à l'égard des mathématiques, à leurs stratégies d'apprentissage et à leur perception de l'école (2003).....	104
Tableau A5.2a.	Corrélation entre les indices relatifs aux attitudes des élèves à l'égard des mathématiques et leur performance en mathématiques (2003).....	105
Tableau A5.2b.	Corrélation entre les indices relatifs aux stratégies d'apprentissage des élèves et leur performance en mathématiques (2003).....	106
Tableau A5.2c.	Corrélation entre les indices relatifs à la perception de l'école par les élèves et leur performance en mathématiques (2003).....	107
<b>Indicateur A6</b>	<b>Quel est l'impact du statut d'autochtone ou d'allochtone sur les performances des élèves?</b> .....	108
Tableau A6.1a.	Différences de performance en mathématiques selon le statut d'autochtone ou d'allochtone (2003).....	117
Tableau A6.2a.	Répartition des élèves autochtones entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	117
Tableau A6.2b.	Répartition des élèves de la deuxième génération entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	118
Tableau A6.2c.	Répartition des élèves de la première génération entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	118
Tableau A6.3.	Indice de motivation instrumentale en mathématiques et performance des élèves en mathématiques (2003).....	119
<b>Indicateur A7</b>	<b>Le niveau socioéconomique des parents affecte-t-il la participation des jeunes à l'enseignement tertiaire?</b> .....	120
<b>Indicateur A8</b>	<b>Dans quelle mesure le niveau de formation affecte-t-il le taux d'emploi?</b> .....	128
Tableau A8.1a.	Taux d'emploi et niveau de formation selon le sexe (2005).....	136
Tableau A8.2a.	Taux de chômage et niveau de formation selon le sexe (2005).....	138
Tableau A8.3a.	Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation (1991-2005) ..	140
Tableau A8.4a.	Évolution du taux de chômage selon le niveau de formation (1991-2005).....	142

<b>Indicateur A9</b>	<b>Quels sont les avantages économiques liés à l'éducation?</b> .....	144	<b>A9</b>
Tableau A9.1.a.	Revenus professionnels relatifs de la population percevant des revenus du travail (2005 ou année de référence indiquée) .....	162	
Tableau A9.1.b.	Écarts de revenus professionnels entre les hommes et les femmes (2005 ou année de référence indiquée).....	164	
Tableau A9.2.a.	Évolution des revenus professionnels relatifs de la population adulte (1997-2005).....	165	
Tableau A9.3.	Évolution des écarts de revenus professionnels entre hommes et femmes (1997-2005).....	166	
Tableau A9.4.a.	Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau de revenus professionnels et le niveau de formation (2005 ou année de référence indiquée).....	168	
Tableau A9.5.	Taux de rendement interne privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	171	
Tableau A9.6.	Taux de rendement interne privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (CITE 5/6) (2003).....	171	
Tableau A9.7.	Taux de rendement interne public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	172	
Tableau A9.8.	Taux de rendement interne public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (CITE 5/6) (2003).....	172	
<b>CHAPITRE B</b>	<b>LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION</b> .....	173	
<b>Indicateur B1</b>	<b>Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant?</b> .....	176	<b>B1</b>
Tableau B1.1.a.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004).....	193	
Tableau B1.1.b.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R&D (2004).....	194	
Tableau B1.2.	Répartition (en pourcentage) des dépenses au titre des établissements d'enseignement par rapport aux effectifs d'élèves/étudiants, selon le niveau d'enseignement (2004).....	195	
Tableau B1.3.a.	Dépenses par élève au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires, tous services confondus (2004).....	196	
Tableau B1.3.b.	Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires, tous services confondus (2004).....	197	
Tableau B1.4.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, en proportion du PIB par habitant (2004).....	198	
Tableau B1.5.	Variation des dépenses par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, en fonction de différents facteurs, selon le niveau d'enseignement (1995, 2004).....	199	

<b>Indicateur B2</b>	<b>Quelle proportion de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation?</b> .....	200	<b>B2</b>
Tableau B2.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2004) .....	212	
Tableau B2.2.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (2004) .....	213	
Tableau B2.3.	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004) .....	214	
Tableau B2.4.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon la provenance du financement et par niveau d'enseignement (2004) .....	215	
<b>Indicateur B3</b>	<b>Quelle est la répartition entre investissements public et privé en matière d'éducation?</b> .....	216	<b>B3</b>
Tableau B3.1.	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2004) ..	225	
Tableau B3.2a.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (1995, 2004) .....	226	
Tableau B3.2b.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire (1995, 2004) .....	227	
Tableau B3.3.	Évolution de la part relative des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire et indice de variation (1995, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004) .....	228	
<b>Indicateur B4</b>	<b>Quel est le montant des dépenses publiques totales d'éducation?</b> .....	230	<b>B4</b>
Tableau B4.1.	Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2004) .....	237	
Tableau B4.2.	Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2004) .....	238	
<b>Indicateur B5</b>	<b>Quels sont les montants des frais de scolarité et des aides publiques dans l'enseignement tertiaire?</b> .....	240	<b>B5</b>
Tableau B5.1a.	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005) .....	253	
Tableau B5.1b.	Répartition des aides financières aux étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005) .....	255	
Tableau B5.1c.	Aides financières sous forme de prêts d'études publics aux étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005) .....	257	
Tableau B5.2.	Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB, dans l'enseignement tertiaire (2004) .....	259	
<b>Indicateur B6</b>	<b>À quelles catégories de services et de ressources les dépenses d'éducation sont-elles affectées?</b> .....	260	<b>B6</b>
Tableau B6.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2004) .....	268	

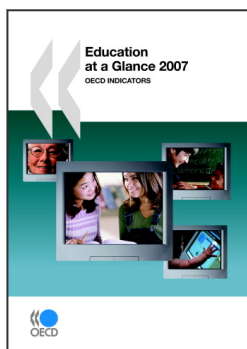
Tableau B6.2.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2004).....	269	
<b>Indicateur B7</b>	<b>Quelle est l'efficience de l'exploitation des ressources dans l'éducation?</b> .....	270	
Tableau B7.1.	Estimation de l'efficience technique du secteur public dans le primaire et le premier cycle du secondaire .....	277	
<b>CHAPITRE C</b>	<b>ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION</b> .....	279	
<b>Indicateur C1</b>	<b>Quelle est l'importance de la filière professionnelle?</b> .....	280	
Tableau C1.1.	Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire (2005).....	287	
Tableau C1.2.	Dépenses annuelles par élève au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, selon les filières d'enseignement (2004).....	288	
Tableau C1.3.	Performance des élèves de 15 ans en mathématiques selon les filières d'enseignement (2003).....	289	
<b>Indicateur C2</b>	<b>Quels sont les effectifs scolarisés?</b> .....	290	<b>C1, C2</b>
Tableau C2.1.	Taux de scolarisation selon l'âge (2005).....	302	
Tableau C2.2.	Évolution des taux de scolarisation (1995-2005).....	303	
Tableau C2.3.	Caractéristiques de la transition entre l'âge de 15 et de 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2005).....	304	
Tableau C2.4.	Taux d'accès dans l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux inscrits (2005).....	305	
Tableau C2.5.	Évolution des taux d'accès dans l'enseignement tertiaire (1995-2005).....	306	
Tableau C2.6.	Étudiants de l'enseignement tertiaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2005).....	307	
<b>Indicateur C3</b>	<b>Qui sont les étudiants mobiles et où choisissent-ils d'étudier?</b> .....	308	<b>C3</b>
Tableau C3.1.	Étudiants en mobilité et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000, 2005).....	330	
Tableau C3.2.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, selon le pays d'origine (2005).....	331	
Tableau C3.3.	Répartition des ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, selon le pays d'accueil (2005).....	333	
Tableau C3.4.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le niveau et le type de programme tertiaire (2005).....	335	
Tableau C3.5.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le domaine d'études (2005).....	336	
Tableau C3.6.	Évolution du nombre d'étudiants scolarisés en dehors de leur pays d'origine (de 2000 à 2005).....	337	
Tableau C3.7.	Pourcentage de diplômes tertiaires délivrés à des étudiants en mobilité et à des étudiants étrangers, selon le type de programme tertiaire (2005).....	338	

<b>Indicateur C4</b>	<b>Les jeunes réussissent-ils leur transition des études à l'emploi?</b> .....	340	<b>C4</b>
Tableau C4.1a.	Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes de 15 à 29 ans (2005).....	350	
Tableau C4.2a.	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation (2005).....	352	
Tableau C4.3.	Pourcentage de jeunes chômeurs non scolarisés dans leur cohorte d'âge (2005).....	354	
Tableau C4.4a.	Évolution du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (1995-2005).....	356	
<b>Indicateur C5</b>	<b>Les adultes participent-ils à la formation continue?</b> .....	360	<b>C5</b>
Tableau C5.1a.	Taux de participation à des activités de formation continue non formelle liée à l'emploi et estimation du nombre d'heures consacré à celles-ci, selon le niveau de formation (2003).....	367	
Tableau C5.1b.	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le sexe (2003).....	369	
Tableau C5.1c.	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le niveau de formation (2003).....	371	
<b>CHAPITRE D</b>	<b>ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE</b> .....	373	
<b>Indicateur D1</b>	<b>Combien de temps les élèves passent-ils en classe?</b> .....	374	<b>D1</b>
Tableau D1.1.	Temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics (2005).....	384	
Tableau D1.2a.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2005).....	385	
Tableau D1.2b.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2005).....	386	
<b>Indicateur D2</b>	<b>Quels sont le taux d'encadrement et la taille des classes?</b> .....	388	<b>D2</b>
Tableau D2.1.	Taille moyenne des classes selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement (2005).....	398	
Tableau D2.2.	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2005).....	399	
Tableau D2.3.	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant selon le type d'établissement (2005).....	400	
<b>Indicateur D3</b>	<b>Quel est le niveau de salaire des enseignants?</b> .....	402	<b>D3</b>
Tableau D3.1.	Salaire des enseignants (2005).....	416	
Tableau D3.2.	Évolution du salaire des enseignants (1996 et 2005).....	418	
Tableau D3.3a.	Ajustements du salaire de base des enseignants dans les établissements publics (2005).....	419	
Tableau D3.4.	Modalités du contrat de travail des enseignants (2005).....	421	
<b>Indicateur D4</b>	<b>Quel est le temps de travail des enseignants?</b> .....	422	<b>D4</b>
Tableau D4.1.	Organisation du temps de travail des enseignants (2005).....	432	



<b>Indicateur D5</b>	<b>Comment les systèmes d'éducation contrôlent-ils les performances des établissements d'enseignement?</b> .....	434
Tableau D5.1.	Évaluation des établissements publics dans le premier cycle du secondaire (2005) .....	440
Tableau D5.2.	Utilisation des données provenant des évaluations scolaires et responsabilisation des établissements dans le premier cycle du secondaire (2005) .....	441
<b>ANNEXE 1</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS</b> .....	443
Tableau X1.1a.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire .....	444
Tableau X1.1b.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme post-secondaire non tertiaire .....	445
Tableau X1.1c.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire .....	446
Tableau X1.2a.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs, pays membres de l'OCDE .....	447
Tableau X1.2b.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs, économies partenaires .....	448
Tableau X1.3.	Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (CITE 3) .....	449
<b>ANNEXE 2</b>	<b>STATISTIQUES DE RÉFÉRENCE</b> .....	451
Tableau X2.1.	Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique (période de référence : année civile 2004, prix courants de 2004) .....	452
Tableau X2.2.	Statistiques de référence (période de référence : année civile 2004, prix courants de 2004) .....	453
Tableau X2.3.	Statistiques de référence (période de référence : année civile 1995, prix courants de 1995) .....	454
Tableau X2.4.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004, USD) .....	455
Tableau X2.5.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004, EUR) .....	456
Tableau X2.6a.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2005) .....	457
Tableau X2.6b.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2005) .....	459
Tableau X2.6c.	Salaire des enseignants (2005) .....	460
Tableau X2.7	Recettes fiscales sous les principales rubriques en pourcentage du PIB, 2004 .....	461
<b>ANNEXE 3</b>	<b>SOURCES, MÉTHODES ET NOTES TECHNIQUES</b> .....	463
<b>Références</b> .....		465
<b>Liste des participants à cette publication</b> .....		467
<b>Autres publications de l'OCDE</b> .....		471





Extrait de :  
**Education at a Glance 2007**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2007-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2007), « Indicateur D4 Quel est le temps de travail des enseignants? », dans *Education at a Glance 2007 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2007-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).